

Séance publique du 22 septembre 2003

Délibération n° 2003-1407

commission principale : développement économique

objet : **Promotion de l'entrepreneuriat comme pôle d'excellence de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre de la démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat 2003-2006 - Convention - Subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

L'entrepreneuriat est un vecteur important du développement économique local. Depuis l'année 2000, la Communauté urbaine a initié une politique globale de développement de l'entrepreneuriat. Cette politique est coordonnée avec les partenaires de l'action économique regroupés au sein de *Grand Lyon, l'esprit d'entreprise* (ex : schéma de développement économique).

De manière à garantir la visibilité nécessaire au fonctionnement des dispositifs mis en œuvre et à promouvoir l'agglomération comme pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat, une politique de communication est développée et structurée autour de *Lyon ville de l'entrepreneuriat*.

L'organisation à Lyon d'un salon de la création et de la reprise d'entreprise est au cœur de cette politique et de la stratégie de communication associée.

Rappel des orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat :

la politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont-l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval -le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine afin de satisfaire à ces objectifs sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projets d'une manière générale : concrétisé essentiellement par le soutien à l'association Vouloir entreprendre,
- une réflexion sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivré aux porteurs de projets, à travers le projet Pacerel,
- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes, par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement (CrealyS-EmLyon-CCI de Lyon-Novacités) et par le développement d'une offre immobilière dédiée,
- une démarche partenariale. Une convention de partenariat entre la région Rhône-Alpes et la communauté urbaine de Lyon a été votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003 et sera intégrée dans le contrat d'agglomération. Dans le cadre de cette convention, les deux collectivités souhaitent faciliter l'organisation d'un

salon de la création et de la reprise d'entreprise à Lyon en juin 2004. Cette action spécifique s'inscrit pleinement dans la logique de communication et de visibilité de l'agglomération,

- versement d'une subvention à la CCI pour l'organisation d'un salon de la création et de la reprise d'entreprise en juin 2004. L'entrepreneuriat est aujourd'hui un des facteurs clés de succès des agglomérations dans la compétition qu'elles se livrent au niveau européen. Disposer d'un événement d'envergure permet à la fois d'afficher un savoir-faire et une volonté commune des acteurs, mais également de légitimer le positionnement de l'agglomération. Cet événement est nécessaire pour valoriser la politique entrepreneuriale et s'affirmer au niveau européen. L'organisation à Lyon, d'un événement comme le salon de la création et de la reprise d'entreprise s'inscrit dans une double logique :

* le salon est programmé de manière à coïncider avec la mise en œuvre opérationnelle des différents dispositifs développés dans l'agglomération : les expérimentations liées au projet européen Pacerel seront mises en œuvre, et le dispositif de soutien à la création d'entreprise innovante bénéficiera pleinement d'accès au financement et d'une offre immobilière dédiée en pleine croissance. C'est donc le moyen idéal d'en assurer une visibilité à grande échelle, aussi bien auprès des porteurs de projets que des différents prescripteurs,

* cela permettra l'unification des différentes actions et le rassemblement des acteurs qui les portent sous une même bannière : *Lyon, ville de l'entrepreneuriat*. Ainsi, l'agglomération et l'ensemble de ses acteurs pourront communiquer à partir d'une image partagée d'excellence en matière d'entrepreneuriat, autour d'objectifs et de valeurs communes.

La CCI de Lyon est l'institution support pour l'organisation du salon, par son implication dans le projet Pacerel (territorialisation et qualité), dans le dispositif Novacité (création d'entreprises innovantes) et son appartenance à différents réseaux. La CCI de Lyon a, par ses actions, la légitimité nécessaire pour fédérer les acteurs de l'agglomération autour de l'événement et lui donner une dimension dépassant le cadre régional.

La CCI de Lyon prendra en charge l'intégralité de l'organisation du salon, depuis la définition du concept, jusqu'à la commercialisation de l'événement et son suivi.

La Communauté urbaine et la région Rhône-Alpes seront associées, en tant que partenaires officiels à la définition des principales thématiques et du contenu d'ensemble.

Cet événement comportera un double volet :

* événement dédié aux professionnels (type assises de la création d'entreprises).

A l'image des traditionnels congrès professionnels, cette manifestation aura pour objectif de réunir les professionnels de l'accompagnement de la création, reprise et transmission des entreprises avec notamment :

- des opérateurs publics et parapublics :

. nationaux : Chambres de métiers, Chambres de commerce et d'industrie, boutiques de gestion, France Initiative Réseau, Adie, France Active, réseau Entreprendre, pépinière, incubateurs, Technopole, ANPE, Apec, etc.,

. territoriaux : départements, régions, communes, villes,

. associations privées : Egee, Recréer, réseau Business Angels,

- des opérateurs privés et notamment :

. banques et réseaux bancaires,

. structures ordinales : experts-comptables, avocats, notaires,

* événement grand public (type salon).

A destination d'un visitorat qualifié (porteurs de projet, créateurs, dirigeants d'entreprises, experts et conseils), son rayonnement majeur est situé dans le grand quart sud-est avec extension aux bassins économiques européens (Italie, Suisse, etc.).

Le concept de la manifestation et la définition du produit s'inspireront des meilleures pratiques et expériences en matière de contenu, de forme, de communication et d'organisation générale :

- stands,

- conférences techniques,
- ateliers pratiques,
- consultation individuelle,
- offres de reprise,
- animations.

Une ou plusieurs thématiques annuelles originales permettront de singulariser la manifestation et d'élargir les leviers de communication, telles que : les développements transfrontaliers, la création d'entreprise en Europe, la transmission d'entreprise en Europe, la création dans l'innovation.

Un stand commun aux partenaires de la création et de la reprise d'entreprise de l'agglomération, permettra la promotion du dispositif *Lyon, ville de l'Entrepreneuriat*, tout en assurant la visibilité de chacun des acteurs.

Les critères d'évaluation de cette action seront :

- la satisfaction globale des partenaires et exposants, sur la base de questionnaires de satisfaction et des souhaits de reconduction exprimés par lesdits partenaires et exposants,
- le respect de l'équilibre budgétaire pour l'édition de la manifestation concernée,
- la mobilisation et le niveau d'implication des acteurs régionaux,
- le rayonnement géographique du salon sur le quart sud-est et les pays européens limitrophes.

Montage financier prévisionnel :

Recettes	Montant	Pourcentage financier total
CCI de Lyon	120 000 €	12 %
communauté urbaine de Lyon	120 000 €	12 %
région Rhône-Alpes	120 000 €	12 %
partenaires privés	640 000 €	64 %
total	1 000 000 €	100 %

Les principaux coûts recensés sont :

- ingénierie et mise en œuvre (suivi de projet),
- manifestations de lancement,
- conférences (professionnels et vedettes),
- organisation physique (location salles-personnel-prestations),
- communication (charte graphique, documents et actions de communication, etc.),
- commercialisation.

Il est proposé au Conseil d'établir une convention de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, pour les exercices 2003 et 2004. Au titre de cette convention, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 40 000 € en 2003 et 80 000 € en 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat pour la période 2003 à 2004 avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'organisation d'un salon de la création et de la reprise d'entreprises.

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 40 000 € pour l'exercice 2003 et 80 000 € pour l'exercice 2004 à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget de la Communauté urbaine - crédits inscrits et à inscrire - exercice 2003 - compte 657 380 - fonction 90 - et exercice 2004 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,